



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autistes

Question écrite n° 91181

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'autisme. A l'heure actuelle, la prévalence de l'autisme est estimée à 3 pour 1 000 habitants, en englobant l'ensemble des troubles envahissants du développement. Le syndrome, plus fréquent chez les garçons que chez les filles, concernerait ainsi 80 000 personnes. Si les connaissances sur l'autisme progressent, il reste difficile pour les parents de trouver une structure d'accueil adaptée aux troubles de leur enfant. Le manque de places en institut était ainsi estimé à 7 000 en 2004, entraînant des délais d'admission de deux à trois ans. Pourtant, plus tôt les enfants autistes sont pris en charge, plus leur état a des chances de s'améliorer, ce d'autant plus que la socialisation est très importante pour qu'ils acquièrent une certaine autonomie. Par ailleurs, les plus grands sont souvent accueillis dans des structures inadaptées, faute d'établissements spécialisés. En conséquence, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour améliorer la prise en charge des personnes autistes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91181

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3600